

Projet de parc éolien La Mitis

Dossier : 6211-24-056

Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 28 août au 12 octobre 2012

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de parc éolien La Mitis* par EEN CA La Mitis S.E.C. et Énergie renouvelable de La Mitis S.E.C. a pris fin le 12 octobre 2012. Conformément au mandat qui lui a été confié le 16 août 2012 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 28 août au 12 octobre 2012, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

EEN CA La Mitis S.E.C. et Énergie renouvelable de La Mitis S.E.C. souhaitent implanter un parc éolien d'une puissance totale de 24,6 MW, déployée par 12 éoliennes REpower de 2,05 MW chacune. Ce parc serait entièrement localisé sur les terres privées de la Seigneurie du Lac-Mitis, dans un secteur forestier non habité du territoire non organisé du Lac-à-la-Croix, dans la MRC de La Mitis. La durée d'exploitation serait de 20 ans.

Le projet prévoit, notamment, l'amélioration de chemins existants, la construction de 4,7 km de nouveaux chemins, l'aménagement d'un réseau collecteur électrique majoritairement souterrain et l'installation de mâts de mesure de vent permanents. Le coût du projet s'élèverait à près de 70 M\$ et la mise en service est prévue pour décembre 2014.

(Extrait du communiqué émis le 28 août 2012)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent des renseignements colligés lors de la séance d'information. Ces préoccupations sont les suivantes :

les retombées économiques :

- la demande formelle au promoteur de privilégier l'accès au parc éolien via une route de la MRC de La Mitis plutôt que la route qui passe par les rangs 5 et 6 de Sainte-Irène, dans la MRC de la Matapédia, afin de favoriser les retombées économiques directes pour les propriétaires des commerces locaux de la MRC de La Mitis ;
- que les travailleurs aient accès au parc éolien par une route de la MRC de La Mitis au lieu de celles de la MRC de La Matapédia ;
- le nombre d'emplois permanents créés par le projet ;

les oiseaux :

- les impacts cumulatifs sur les oiseaux des différents parcs éoliens de La Mitis et de la péninsule gaspésienne ;
- la demande au promoteur de rendre publics les rapports sur le suivi de la mortalité des oiseaux envoyés au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP);

les éoliennes :

- la capacité de résistance des éoliennes à de très grands vents ;
- l'assurance par le promoteur que les éoliennes soient remises en service après un bris majeur puisqu'il est tenu par contrat de fournir de l'électricité à Hydro-Québec ;
- la localisation et le trajet des fils souterrains qui achemineraient l'électricité produite par les éoliennes ;

le démantèlement du parc :

- les motifs justifiant un éventuel démantèlement du parc à la fin du contrat de 20 ans signé avec Hydro-Québec pour l'achat de l'électricité produite par le parc éolien ;
- la remise en état des lieux en cas de démantèlement ;
- le dépôt par le promoteur, à compter de la 10^e année d'exploitation du parc éolien, de fonds en fiducie liés au possible démantèlement du parc en fin de contrat.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bibliothèque municipale	68, rue Soucy, La Rédemption

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdomadaires régionaux
29 août 2012	Le Soleil	
29 août 2012	Le Devoir	
29 août 2012		L'Information de Mont-Joli
12 septembre 2012		L'Information de Mont-Joli

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
28 août 2012 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques du Bas-Saint-Laurent	276	Site du BAPE
19 septembre 2012 Rappel de la séance d'information aux médias	Médias écrits et électroniques du Bas-Saint-Laurent	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	19 septembre 2012
Lieu	Salle Viateur-Labonté, 68, rue Soucy, La Rédemption
BAPE : Animation	M ^{me} Louise Bourdages, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	M ^{me} Julie Olivier, conseillère en communication M. Luc Nolet, conseiller en communication
Promoteur	M. Alex Couture, EDF EN Canada M. Marcel Moreau, MRC de La Mitis M ^{me} Marjolaine Castonguay, PESCA Environnement
Assistance	37 personnes
Durée	1 h 45

Les relations de presse

Deux médias étaient représentés à la séance d'information tenue à La Rédemption : la *Télévision communautaire de La Mitis* et l'hebdomadaire régional *L'Avantage* de Rimouski. Deux entrevues ont été accordées à la suite de la séance d'information, dont l'une à la *Télévision communautaire de La Mitis* et l'autre à la station *CFER-TV*. Ces entrevues reprenaient essentiellement les préoccupations soulevées lors de la séance publique et les suites apportées au mandat.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation du dossier par le public. Le communiqué de presse du 28 août 2012 annonçant le début du mandat a été complètement repris par les sites Web *hebdosregionaux.ca*, *portailconstructo.com* et celui de l'hebdomadaire régional *L'Avantage* ainsi que par le quotidien *Le Soleil*. Pour leur part, les médias *CFER-TV (TVA)* et *CJBR-Radio-Canada* (radio, télévision et site Web) ont diffusé l'information sur le mandat du BAPE, la séance d'information, la demande d'audience publique, les activités du projet et les redevances qui seraient versées dans le cas de l'autorisation du projet.

L'hebdomadaire régional *L'Avantage*, format papier et format électronique, ainsi que le site Web du portail régional *Ma région.ca*, ont quant à eux repris la description du projet, les retombées économiques et les préoccupations soulevées lors de la séance d'information tenue à La Rédemption.

Les communautés autochtones

Les représentants de la Première Nation Malécite de Viger ont été informés du projet par le promoteur, dans lequel l'ensemble des éoliennes seraient situées en terres privées. Ils ont été invités par celui-ci aux portes ouvertes qui se sont déroulées en septembre 2011. Aucun représentant de la communauté ne s'y est présenté.

Le Secrétariat aux affaires autochtones a mentionné que les réponses fournies par le promoteur aux questions que lui avait soumises le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) lui apparaissaient appropriées.

Le MDDEP a consulté la Première Nation Malécite de Viger. Il lui a fait parvenir le dossier complet et leur a demandé de lui faire des commentaires. Le MDDEP s'est dit disponible pour tout autre développement dans le dossier de sa consultation.



pour

Québec, le 19 octobre 2012

Louise Bourdages, conseillère en communication

En collaboration avec Luc Nolet, conseiller en communication